

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2025- 038

DECISION MUNICIPALE

MISE A DISPOSITION DE VEHICULE USG FOOTBALL/VILLE

3.3 - LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-5° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu le budget primitif 2025 de la commune voté le 18 décembre 2024,

Considérant l'organisation de stages sportifs par la Ville, destinés aux enfants de 3 à 13 ans, durant les vacances scolaires d'hiver,

Considérant la possibilité pour l'association USG (Union Sportive Gravelinoise) Football, de mettre à disposition gracieusement à disposition de la ville, un véhicule pour permettre le transport des enfants durant la période desdits stages sportifs

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer une convention avec l'association USG Football, pour la mise à disposition de la ville par l'association, d'un véhicule Volkswagen Kombi immatriculé DV-813-KV.

Article 2 : Le véhicule est mis à disposition de la ville gracieusement du 10/02/2025 au 22/02/2025 inclus, pour assurer le transport des enfants de 3 à 13 ans inscrits aux stages sportifs d'hiver, entre les différents lieux d'activité.

Article 3 : Durant la période de prêt, l'entretien et les taxes du véhicule seront à la charge de l'association USG Football. L'assurance des véhicules, le paiement des amendes et les frais de carburant seront à la charge de la ville.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Portée à la connaissance des administrés par voie d'affichage,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 19 FEB 2025
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 19 FEB 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 FEB 2025